

## **CONTEXTE :**

### ***Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation***

La planification et la gestion du réseau de parcs et de réserves protégés sont fondées sur la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation (LPPRC)*. La LPPRC compte deux objectifs spécifiques, lesquels guident tous les aspects de la planification et de la gestion du réseau de parcs provinciaux et de réserves de conservation de l'Ontario :

- le maintien de l'intégrité écologique est la priorité principale et le rétablissement de l'intégrité écologique est pris en considération
- des possibilités de consultation sont offertes. 2006, chap. 12, art. 3.

### **Déclaration sur les valeurs environnementales et *Charte des droits environnementaux***

La Déclaration sur les valeurs environnementales (DVE) adoptée par le ministère des Richesses naturelles dans le cadre de la *Charte des droits environnementaux (CDE)* décrit la façon dont les objectifs de la CDE doivent être pris en compte lorsque le ministère prend des décisions susceptibles d'avoir un impact important sur l'environnement. Cela inclut les décisions prises lorsque le ministère prépare une orientation de la gestion s'appliquant à une zone protégée.

La DVE du ministère a été prise en compte tout au long du processus de planification. L'orientation de la gestion du parc provincial Aaron favorisera les objectifs relatifs à la gestion des ressources de l'Ontario d'une façon durable sur le plan de l'environnement.

### **Contexte de la planification**

Le présent plan provisoire de gestion du parc a été préparé conformément à l'orientation présentée dans le document intitulé *Notre avenir durable – Orientations stratégiques – Ministère des Richesses naturelles (2005)*. La vision du ministère est axée sur « le développement durable » et sa mission vise « la durabilité sur le plan écologique ». Le Programme de Parcs Ontario contribue principalement au but suivant : « assurer la vitalité de l'environnement pour les Ontariens ». Le mandat confié à Parcs Ontario par le ministère consiste à assurer la prestation du programme des parcs et réserves de conservation, et notamment des éléments suivants : la protection et la gestion des milieux naturels, culturels et récréatifs d'importance à l'échelle provinciale, les activités des parcs provinciaux, la création de créneaux touristiques et l'éducation sur le patrimoine naturel, la planification et la gestion des parcs et zones protégées, le leadership stratégique pour les réserves de conservation, ainsi que le suivi, la vérification et la présentation de rapports publics sur les parcs et zones protégées de l'Ontario.

### **Contexte autochtone**

Les collectivités du lac Wabigoon, de Wabauskang, de Grassy Narrows (rivière English), du lac Eagle, la nation Ojibway de Saugeen, et la Première Nation du lac Seul sont toutes situées à l'intérieur des limites décrites dans le traité n° 3 (tableau 1).

Le parc provincial Aaron chevauche les territoires et les eaux traditionnelles de ces six collectivités autochtones. Les collectivités autochtones procèdent à des activités de chasse, de pêche, de trappe et de cueillette et se déplacent dans cette région.

## 1.0 INTRODUCTION

Le parc provincial Aaron, créé en 1958 en vertu du Règlement de l'Ontario 382/01, est un parc de loisirs comptant 117 hectares. Le parc est situé dans le comté de Zealand, le long de l'autoroute transcanadienne (route 17) à l'est de Dryden, sur le rivage Sud du lac Thunder (tableau 2). Le parc est situé à l'intérieur de l'Écodistrict 4S-4 et du district administratif de Dryden du ministère des Richesses naturelles (MRN). Parmi les collectivités des Premières Nations de la région, mentionnons celles du lac Wabigoon, de Wabauskang, de Grassy Narrows (rivière English), du lac Eagle, de Saugeen et du lac Seul. Ces Premières Nations se trouvent toutes à l'intérieur des limites décrites dans le Traité n° 3.

Dans les années 1880, on a construit le chemin de fer du Canadien Pacifique dans le voisinage immédiat de l'actuel parc provincial Aaron et la région s'est ainsi ouverte au peuplement. Le parc était à l'origine une propriété familiale achetée par John D. Aaron en 1906, puis éventuellement rétrocédée à la Couronne. L'on a reconnu la valeur récréative du lieu et le ministère du Développement du Nord en a fait un parc de camping pour travailleurs en 1935, à l'intention des voyageurs et des résidents locaux.

Le parc provincial Aaron est composé de trois parcelles de terre (zone du parc, tableau 4). La route 17 sépare le parc en deux parcelles principales. Le Canadien Pacifique possède un droit de passage qui, divisant le coin sud-ouest du parc, crée ainsi une troisième parcelle plus petite. TransCanada Pipelines possède une servitude à travers le parc, du côté sud de la route. Une ligne de transport d'électricité de Hydro One/Ontario Power Generation (OPG) traverse le parc et emmène l'électricité aux résidents de la route Thunder Lake Est.

Le parc est situé sur le lac Thunder, souvenir des anciens glaciers qui couvraient l'Ontario il y a des dizaines de milliers d'années. En se retirant, ces immenses champs de glace se sont transformés et ont fondu, laissant derrière eux un lac immense appelé le lac glaciaire Agassiz. Au fil des ans, le lac Agassiz s'est retiré, créant des centaines de petits lacs. Les forêts mixtes du parc sont composées d'épinette, de pin gris d'Amérique, de thuya occidental et de sapin baumier, essences typiques de la région boréale. Ces forêts abritent des orignaux, des cerfs de Virginie et des ours noirs.

Le parc provincial Aaron est un parc fonctionnel doté de 98 emplacements de camping, dont 39 sont raccordés à l'électricité. Le terrain de camping et les aires de fréquentation diurne sont exploités par la Ville de Dryden, en collaboration avec Parcs Ontario et le MRN. Aaron est une destination pour les résidents de Dryden et une halte pour les voyageurs de la Route 17. Deux plages sablonneuses, du matériel de terrain de jeux et les eaux claires et peu profondes du lac Thunder font de Aaron un lieu idéal pour les activités aquatiques, telles la natation, la navigation de plaisance et la pêche.

Le plan de gestion autorisé du parc servira de guide à l'intendance, à l'opération et au développement de Aaron au cours des 20 prochaines années. Des modifications pourront être envisagées au besoin. Le plan sera examiné tous les 10 ans afin de déterminer la nécessité de le réviser ou de le modifier.

L'*Aaron Provincial Park Preliminary Management Plan* (en anglais seulement) (plan provisoire de gestion du parc provincial Aaron), a été élaboré conformément aux documents suivants : *Ontario Provincial Parks Planning and Management Policies (1992)* (en anglais seulement)

(politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario); la Stratégie d'aménagement du territoire (1999); et *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*. Conformément à ce plan, le MRN modifiera les politiques et les cartes se trouvant dans l'Atlas des politiques de l'aménagement des terres de la Couronne et portant sur l'utilisation de zones précises.<sup>1</sup>

## 2.0 CLASSIFICATION

La classification des parcs de la province permet de répartir ceux-ci en catégories générales, chacune ayant ses fins et ses caractéristiques propres.

Aaron est classé parc de loisirs. Les parcs de loisirs ont pour objectif d'offrir une gamme variée de possibilités d'activités récréatives de plein air compatibles dans un cadre naturel attrayant. L'objectif, pour les parcs de loisirs, est offrir aux résidents ainsi qu'aux visiteurs de l'extérieur de la province des possibilités adéquates d'utilisation de jour et des installations de camping équipées. Le choix (et l'exploitation) des parcs de loisirs et des possibilités de loisirs en plein air prévues reposent sur la répartition de la population et de la demande régionales.

## 3.0 BUT

***Offrir diverses occasions d'apprécier le patrimoine naturel, les loisirs de plein air et les activités de recherche scientifique dans un cadre naturel attrayant, tout en protégeant les caractéristiques des sciences de la terre et de la vie qu'offre le parc.***

Par l'atteinte de ce but, le parc contribue à réaliser les objectifs de loisirs et de protection du réseau de zones protégées.

## 4.0 OBJECTIFS

Les objectifs des parcs de l'Ontario sont au nombre de quatre : *la protection, les loisirs, l'appréciation du patrimoine et la recherche scientifique.*

### 4.1 Objectif protection

***Protéger de façon permanente la biodiversité et les éléments du patrimoine naturel et culturel de l'Ontario et les gérer de façon à assurer le maintien de leur intégrité écologique.***

Les zones protégées de l'Ontario jouent un rôle important dans la représentation et la conservation de la diversité des caractéristiques naturelles et des écosystèmes de la province. Les zones protégées comprennent des exemples représentatifs de caractéristiques des sciences de la vie et de la terre, ainsi que des caractéristiques du patrimoine culturel dans des régions écologiques ou géologiques définies. Le système de classification écologique de l'Ontario sert de fondement pour l'évaluation des caractéristiques des sciences de la vie et les thèmes géologiques servent de fondement pour l'évaluation des sciences de la terre.

---

<sup>1</sup> L'Atlas des politiques de l'aménagement des terres de la Couronne est disponible à l'adresse suivante : <http://crownlanduseatlas.mnr.gov.on.ca/>.

### **4.1.1 Sciences de la vie**

Aaron est situé à la limite est de l'écodistrict 4S-4, près de la limite sud de la région de la forêt boréale. Rowe (1972) a dit de cette section qu'elle marquait la transition entre la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au sud, et la forêt boréale, au nord.

Bien que le parc soit situé dans un écodistrict de transition, la végétation du parc est très caractéristique de la forêt boréale. La végétation qu'on y retrouve représente bien la position transitionnelle du parc entre les deux zones de végétation forestière susmentionnées. La couverture forestière du parc est composée de pin gris d'Amérique, de matures à âgés, croissant sur des dépôts de sable bien drainé, et d'une espèce associée, le peuplier faux-tremble, préférant les régions dotées de sols plus humides. La forêt mixte occupe les sols de texture fine; sapin baumier, pin gris d'Amérique, peuplier faux-tremble, bouleau blanc et épinette noire. La végétation du rivage comprend le thuya occidental et le frêne noir d'Amérique; espèces trouvées près du barrage de la rivière Thunder (Noble, 1977).

La faune du parc Aaron est représentative de la région de la forêt boréale. Parmi les mammifères, mentionnons l'original, le cerf de Virginie, l'ours noir et le loup gris, ainsi que le lynx du Canada, la martre d'Amérique, le renard roux, le lièvre d'Amérique, la loutre de rivière et le castor.

Les oiseaux du parc, typiques de la forêt boréale, comprennent une grande variété d'oiseaux chanteurs, d'oiseaux de proie, d'oiseaux de rivage et de sauvagine.

On ne considère pas que les caractéristiques des sciences de la vie du parc provincial Aaron contribuent aux thèmes des sciences de la vie, étant donné la petite taille du parc et le degré élevé de fréquentation.

### **4.1.2 Sciences de la terre**

Le terrain du parc Aaron, situé dans le Bouclier canadien, est généralement ondulé et expose çà et là son rocher en surface. Le sous-sol de Aaron est constitué de roches précambriennes, composées de roches sédimentaires très feuilletées du Keewatin (arkose, grauwacke et quartzite) et de roches volcaniques (laves basiques à intermédiaires) de la Sous-province de Wabigoon, Province du lac Supérieur. Le substratum, visible de place en place à travers le parc, ondule doucement, souvent altéré par l'action des agents atmosphériques ou encore, peu exposé. Les affleurements de ligne de rivage sont abrupts et fracturés, mais généralement bas.

Les couches de surface sont d'épaisseur moyenne (plusieurs mètres) et recouvrent la majorité du parc. Les dépôts sont principalement formés de sable fin et de limon, avec de l'argile durcie dans les dépressions et les bassins du socle. Les sables forment une pente qui descend doucement vers une plaine où sont installés les terrains de camping. Ce qu'on pourrait qualifier de tombolo (flèche) raccorde les rochers exposés de la péninsule à la grande plaine de sable et de limon. Les dépôts de surface proviennent principalement de l'interstadaire Timiskamien et représente les dernières traces du retrait du lac glaciaire Agassiz et de la phase de la moraine Hartman (il y a 10 000 ans) de la masse glaciaire en recul.

On ne considère pas que les caractéristiques des sciences de la terre du parc provincial Aaron contribuent aux thèmes des sciences de la terre, étant donné la petite taille du parc et le degré élevé de fréquentation (Kor, 1977).

### **4.1.3 Richesses culturelles**

Les richesses culturelles comprennent toutes les ressources ou caractéristiques d'importance des points de vue archéologique, historique, culturel ou du point de vue de l'usage traditionnel. Cela peut inclure des ressources archéologiques, le patrimoine bâti ou les milieux du patrimoine culturel (voir Section 7.10).

## **4.2 Objectif loisirs**

***Offrir aux visiteurs des possibilités de faire du camping automobile et de fréquenter le parc pendant le jour, en profitant d'activités de loisirs aquatiques et terrestres durables sur le plan écologique, tout en encourageant les avantages économiques connexes.***

Aaron offre des possibilités de camping automobile sur le terrain de camping. Randonnées, natation, pique-niques, pêche et navigation de plaisance, voilà autant d'activités dont peuvent profiter les campeurs et les visiteurs de jour. La majorité des visiteurs du parc Aaron (64 %) sont des voyageurs de la route 17 profitant du parc pour faire une halte, ainsi que des résidents de la localité et de la région, qui y font du camping ou y passent la journée.

La majorité des visiteurs des parcs de la zone nord-ouest provient des autres provinces (ouest du Canada) (36,6 %), du nord-ouest de l'Ontario (51,5 %) et des États-Unis (11,9 %), en particulier du Minnesota, du Wisconsin et du Michigan (Parcs Ontario, 2006). Ceci diffère de la provenance des visiteurs du parc à l'origine, alors que la majorité de ceux-ci provenait du sud-ouest de l'Ontario (20,6 %), du centre de l'Ontario (37,4 %), de la grande région métropolitaine de Toronto (11,3 %) et de l'Est de l'Ontario (16,4 %); 5,4 % des visiteurs provenaient des autres provinces et 3,6 % provenaient des États-Unis (Parcs Ontario, 2006).

Une enquête menée en 2005 auprès des visiteurs des parcs révèle que, de façon générale, la majorité des visiteurs du parc Aaron privilégie les activités liées au repos et à la relaxation (94 %), et les activités de natation/pataugeage (80 %), les sentiers pédestres (60 %), l'observation/la photographie du milieu naturel (40 %), les pique-niques (44 %) et la visite des belvédères/points de vue (41 %) (Parcs Ontario, 2006).

En 2007, la durée moyenne du séjour des campeurs était de 1,6 nuit. Les groupes étaient composés de trois personnes en moyenne et le taux d'occupation pendant les mois de juillet et août était en moyenne de 55 % (Parcs Ontario, 2008).

Les utilisateurs de jour (environ 20 % des utilisateurs) sont des résidents provenant en majeure partie de la région de Dryden (Parcs Ontario, 2008). Certains des utilisateurs de jour du parc Aaron sont des touristes de passage sur la Transcanadienne, le parc étant l'une de leurs destinations prévues ou encore, un arrêt impromptu. Les utilisateurs de jour qui visitent le parc Aaron y viennent en famille pour pique-niquer, relaxer, marcher le long de la plage, nager ou patauger dans l'eau.

L'utilisation du parc en hiver pendant le jour est modérée; on y fait du ski de randonnée dans les pistes, ainsi que de l'autoneige. Les utilisateurs de jour pendant l'hiver proviennent de la région.

### **4.3 Appréciation du patrimoine**

***Offrir aux résidents de l'Ontario ainsi qu'aux visiteurs la possibilité de mieux connaître et apprécier le patrimoine naturel et culturel l'Ontario.***

Aaron est un parc de type *libre-service*. Les parcs de type libre-service offrent des services complets d'information et d'orientation, ainsi que des installations de libre utilisation, par exemple les sentiers. Les employés permanents du parc entretiennent ses installations. D'autres programmes peuvent être offerts au public, à la discrétion du directeur du parc.

Les caractéristiques naturelles et l'histoire de la région ont permis d'identifier les thèmes d'interprétation pour le parc provincial Aaron. Parmi ces thèmes, mentionnons les suivants :

- l'écologie du Bouclier canadien et de la forêt boréale,
- l'histoire du peuplement et du tourisme dans la région du parc.

### **4.4 Objectif recherche scientifique**

***Faciliter la recherche scientifique et fournir des repères pour soutenir la surveillance des changements écologiques du paysage plus étendu.***

Les parcs de l'Ontario jouent au rôle important, car ils fournissent des endroits où il est possible d'entreprendre des activités de recherche axée sur les buts suivants : permettre de mieux comprendre les milieux que sont les parcs, contribuer à l'adoption de pratiques et de mesures de gestion des parcs appropriées et fournir une information écologique de base permettant d'assurer le suivi écologique du paysage plus étendu.

Par exemple, dans de nombreux parcs de la zone nord-ouest, le personnel établit un inventaire et des parcelles de surveillance des parcs dans le cadre de son travail au sein des parcs de la province (ceci n'a pas encore été fait dans le parc Aaron). L'on recueille de l'information de base au sujet des types de végétation, de sols et d'écosites, et l'on procède à des observations fortuites de la flore et de la faune.